

Objet : Suivi à la correspondance du 15 janvier 2007 adressée à Monsieur Philippe Meurant concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Question : QUES275. - Question adressée à Mme Danielle Roy Marinelli. – **Volets 1 et 2 :**

Réponse : **Volet 1 – Qu'est-ce que la qualité de vie**  
**Volet 2 – Sacrifier une partie pour en améliorer une autre**

Comme je vous l'exprimais le 20 février dernier, notre système politique est basé sur la représentativité des personnes élues à qui on délègue des pouvoirs de décision. Je vous signalais également que le conseil de la Ville avait suivi de très près les débats et qu'une position majoritaire s'était dégagée du processus.

Tout au long de ce débat, le conseil de la Ville et moi, avons toujours visé à identifier la création de conditions de vie harmonieuses pour la population de Lévis et des environs ; la recherche inlassable de l'harmonie dans la vie d'une communauté constitue l'assise de la qualité de vie.

La base de notre action repose sur l'engagement et la participation citoyenne, sur la sécurité et la protection de la vie, sur la mise en valeur du milieu, sur l'équité et la solidarité sociale et, finalement, sur l'accès au savoir.

À cet égard, la Ville a formé un comité multidisciplinaire qui a assuré le suivi de l'ensemble de la participation citoyenne, ce qui nous a permis de dégager une vision claire de la volonté de la population.

En matière de sécurité, nous nous sommes particulièrement assurés que toute la population de la Ville de Lévis, sans exception, pouvait vivre et s'épanouir dans un milieu sécuritaire ; la protection de la vie est au centre de nos préoccupations.

La mise en valeur du milieu s'appuie sur une démarche longuement mûrie par plusieurs générations de décideurs locaux et régionaux. Je me suis de plus assurée de la valeur patrimoniale du site et des impacts sur celui-ci. Tel que déjà mentionné dans un autre document, une partie de nos responsabilités consiste à accompagner les changements à survenir dans la création et l'évolution du paysage. Un des premiers gestes posés par mon administration a été la signature d'une entente avec le promoteur du projet Rabaska pour la mise en valeur du Parc régional de la Martinière d'une valeur de 200 000 \$, sans compter l'extension du réseau d'aqueduc sur toute la longueur du boulevard de la Rive-Sud qui assure aux résidences du secteur, une garantie d'approvisionnement en eau potable et une meilleure protection incendie.

En matière d'équité et de solidarité sociale, la Ville de Lévis a posé des gestes innovateurs via la signature de deux protocoles avec le promoteur afin d'accroître les retombées positives pour l'ensemble de l'actuelle population de la ville ainsi que pour les générations futures. Il s'agit là d'un geste d'équité intergénérationnelle.

Dans une démarche visant l'accès au savoir, la Ville de Lévis a impliqué Rabaska dans la mise en place d'une chaire de recherche en efficacité énergétique à l'Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis.

Toutes ces démarches, monsieur le président, visent avant tout, à créer des conditions de vie harmonieuses pour l'ensemble des contribuables de la Ville de Lévis, qu'il s'agisse d'intervention à l'échelle du voisinage ou d'intervention de portée plus globale. Nous avons toujours agi en fonction d'améliorer la qualité de vie de tous, dès aujourd'hui et pour demain.

Question : QUES275. - Question adressée à Mme Danielle Roy Marinelli. – **volet 3:**  
J'aimerais que Madame la mairesse confirme si, dans son mémoire, la Ville de Lévis a tenu compte, ou non, des résultats de la soirée du 6 mai 2006, soirée où la Ville de Lévis a convoqué les citoyens pour les consulter en vue de son mémoire, où la teneur des commentaires des citoyens présents allait très majoritairement à l'encontre de la réalisation du projet Rabaska ?

**Réponse volet 3:**

La Ville confirme avoir tenu compte de l'ensemble des préoccupations qui ont été exprimées tout au long du processus d'analyse du projet Rabaska par ses soins, et avoir notamment pris en considération ces éléments dans le cadre de la négociation des deux conventions qu'elle a ratifiées avec la Société en commandite Rabaska en date des 6 juillet et 16 octobre 2006.

Outre les préoccupations qui ont été exprimées par les participants à la séance d'information et de consultation que la Ville a organisée le 4 mai 2006 (et non pas le 6 mai, tel qu'indiqué dans le libellé de la question), les autorités municipales ont également pris en considération les préoccupations qui ont été véhiculées au sujet du projet Rabaska par les personnes ayant pris part à toutes les assemblées publiques du Conseil municipal au cours des dernières années. Le Comité du mémoire Rabaska, qui a été institué par la Ville pour les fins d'évaluation du projet et de recommandation au Conseil municipal, a également reçu en audience privée tous les organismes et intervenants socioéconomiques du milieu qui ont manifesté le désir de faire valoir leur point de vue auprès du Comité.

Les autorités municipales de Lévis ont aussi réalisé un certain nombre de démarches pour être mieux en mesure d'apprécier les tenants et aboutissants du projet Rabaska, notamment une mission exploratoire aux Etats-Unis au mois de juin 2006, pour y visiter les installations du terminal méthanier d'Everett (Mass.). Cette mission a permis d'échanger avec divers intervenants locaux sur la cohabitation d'une telle infrastructure industrielle avec les autres fonctions urbaines, de même qu'une visite du simulateur de navigation maritime opéré à

Québec par la Corporation des pilotes du Bas-St-Laurent en ce qui a trait aux aspects de navigation sécuritaire sur le fleuve.

C'est donc dire que c'est un ensemble d'informations et de données qui ont été analysées et pris en considération par la Ville dans le cadre de son évaluation de son projet Rabaska, et non pas uniquement les représentations des personnes en faveur ou opposées au projet qui se sont exprimées lors de la soirée d'information et de consultation publique tenue le 4 mai 2006 à l'école Champagnat (arrondissement de Desjardins).

C'est à la lumière des travaux du Comité du mémoire Rabaska et des recommandations formulées par ce dernier que le Conseil municipal de Lévis a entériné de façon très majoritaire, en date du 22 janvier 2007, le mémoire que la Ville de Lévis a présenté à la Commission mixte le 30 janvier 2007. Le mémoire présentait sa position concernant le projet Rabaska dans ses champs de compétences, de même que d'autres considérations qu'elle souhaitait porter à la connaissance de la Commission mixte en dehors de ses champs de compétences, suivant l'engagement pris par la mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli, lors de la soirée d'information et de consultation publique du 4 mai 2006.